



Dispositions générales pour les écoles

Météo	Les activités ont en principe lieu par tous les temps, à l'exception de conditions météorologiques extrêmes, tels que tempêtes ou orages violents. Dans ce cas, l'activité sera reportée pour des raisons de sécurité.
Annulations	Les annulations doivent être effectuées au plus tard 48 heures avant l'activité prévue. En cas d'annulation tardive de la part de l'école, l'honoraire convenu est dû dans sa totalité. En cas d'empêchement pour cause de maladie (de l'enseignant-e ou du responsable de l'Ecole Nature See Land), l'activité sera en règle générale reportée.
Collaboration	<p>L'enseignant-e est responsable de l'encadrement des élèves pendant les pauses et apporte son soutien dans l'organisation et la discipline. En fonction de l'activité, un accompagnant supplémentaire peut être nécessaire.</p> <p>Le responsable de l'Ecole Nature See Land se charge de la mise en œuvre de l'activité et de son adaptation à la situation du jour.</p> <p>Intégration dans l'enseignement : nos offres atteignent leur but grâce à une bonne collaboration. L'enseignant-e prépare ses élèves à l'activité qui aura lieu dans la nature, sur les plans émotionnel et didactique, ainsi qu'en terme d'éducation au développement durable (EDD) selon le plan d'études. L'enseignant-e assure également le suivi de l'activité.</p> <p>Évaluation : afin d'améliorer son programme, l'Ecole Nature See Land demande un commentaire écrit de la part de l'enseignant-e et des élèves. Un formulaire sera envoyé à cette fin par e-mail à l'enseignant-e avant le début du cours.</p>
Numéros d'urgence	L'enseignant-e est tenu d'avoir les numéros de contact des parents. Il connaît les élèves souffrant d'allergies (par exemple aux noix, aux abeilles, au foin, au pollen etc.). L'enseignant-e et le responsable du cours conviendront de qui des deux prendra la trousse de premiers secours.
Equipement	<p>Les élèves doivent être équipés en fonction de la météo, soit d'être protégés contre la pluie et/ou le soleil et d'avoir suffisamment à boire.</p> <p>Pour la prophylaxie des tiques, l'Ecole Nature See Land recommande de discuter du sujet en classe afin que les élèves puissent s'habiller de manière appropriée (vêtements de couleur claire qui couvrent le corps) et éventuellement se protéger avec un répulsif à tiques.</p>
Assurance	Tous les instructeurs de l'Ecole Nature See Land sont couverts par une assurance responsabilité civile dans le cadre de leurs fonctions. L'école est responsable quant à elle de l'assurance des élèves et des enseignant-e-s.
Utilisation des photos	L'école clarifie si les élèves peuvent être photographiés ou non. L'Ecole Nature See Land garantit l'utilisation des photos uniquement à ses propres fins (site web etc.) et ne publie aucune photo avec un nom.
Facturation	Après l'activité, une facture détaillée sera envoyée directement à l'adresse de facturation. Celle-ci est payable dans les 30 jours.